Remboursement des frais d'agence

Par rymiss

Bonjour à tous,

J'ai trouver un studio meublé en location après plusieurs jours de recherche. L'agence avec qui nous avons conclu l'accord, du nom de Cerraga, m'a demandé 450 euros de frais d'agence, correspondant donc à un mois de loyer. après une recherche sur internet, je trouve qu'il est d'usage de facturé un mois de loyer en guise d'honoraires si le logement loué est meublé.

Etant étudiante et n'ayant pas vraiment les moyens, je souhaite me rétracter de ce logement. Je précise que j'ai déjà fait le chèque des frais d'agences (et apparemment, déjà encaissé) ET que je n'ai rien signé encore (notamment le bail de location). Tout ceci devant être conclu le 30 aout.

Que me conseillez vous pour me rétracter s'il vous plait ?

Merci à tous, bonne journée